

	Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre 24209
---	--	----------------------------

SEANCE du : 19 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 13 décembre 2024.

ETAIENT PRESENTS			
Anne-Marie BARBIER	Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Alain ROBIN
Philippe BARON	Yannick CHARRIER	Emmanuelle MENARD	Marinette TALLIER
Thierry BAUDOUIN	Bruno COTHOUIS <i>à partir de 19h40</i>	Jean-François MOREAU	Rodolph THIBAudeau
Bérangère BAZANTAY	Sandrine DELUGEAU	Nathalie MOREAU	Véronique VILLEMONTAIX
Bruno BODIN	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Jean-François MORIN	
Hélène BROUSSEAU	Pascale FERCHAUD	Pierre MORIN	
Pierre BUREAU	Pascal GABLY	Arnaud PRINTEMPS	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES		
Marie JARRY, pouvoir à Jean-François MOREAU	Constance MACKOW, pouvoir à Alain ROBIN	Jamel CHENIOUR, pouvoir à Thierry BAUDOUIN
Anne ROUX, pouvoir à Pascale FERCHAUD	Stéphanie FILLON, pouvoir à Yannick CHARRIER	Anita BRIFFE, pouvoir à Pierre MORIN
Florence BAZZOLI	Philippe ROBIN	Bruno COTHOUIS, pouvoir à Véronique VILLEMONTAIX jusqu'à 19h40

Secrétaire de séance : Bérangère BAZANTAY, assistée des services de la Ville

Assistaient également : Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services
 Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



Contrat avec La Poste dans le cadre des missions d'agent recenseur pour le recensement de la population 2025

Jean-François MOREAU présente le dossier.

Le décret n° 2024-1124 du 4 décembre 2024 donne la possibilité aux collectivités territoriales, dans le cadre du recrutement des agents recenseurs, de faire appel à un opérateur économique pour réaliser les enquêtes de recensements.

L'opérateur est sélectionné par la commune dans le cadre des règles prévues par le code de la commande publique. Un tel opérateur constituant un sous-traitant au sens des dispositions du règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, sa sélection s'effectue conformément aux exigences prévues par l'article 28 de ce règlement. »

Pour le recensement 2024, un partenariat expérimental avait été mis en place avec La Poste dans le cadre du recrutement de deux agents recenseurs, le troisième étant directement recruté par la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler le partenariat avec La Poste pour le recensement de la population 2025.

La Poste propose une prestation d'un montant de 5502 € HT pour deux agents recenseurs.

Accusé de réception en préfecture
 079-217900497-20241224-DG_DEL_2024_209-DE
 Date de télétransmission : 24/12/2024
 Date de réception préfecture : 24/12/2024

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** le renouvellement du partenariat avec La poste pour le recensement de la population 2025
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer le contrat de partenariat avec La Poste ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,
Bérangère BAZANTAY

Le Maire,
Emmanuelle MENARD



Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20241224-DG_DEL_2024_209-DE
Date de télétransmission : 24/12/2024
Date de réception préfecture : 24/12/2024